

Motif, Historique, Objectifs généraux et Architecture réglementaire globale

Eric Heyrman

Chargé de mission auprès de la déléguée ministérielle à
l'accessibilité

De nombreuses réflexions amont...

(1/7)

- 20 septembre 2012 : Publication du rapport « sur les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées » IGAS, CGEDD, CGeFi
 - 1^{er} rapport public qui indique que l'échéance de 2015 ne sera pas respectée
 - révèle les points de divergence entre les acteurs de l'accessibilité
- 20 septembre 2012 : annonce que le Premier ministre missionne Claire-Lise Champion sur l'accessibilité

De nombreuses réflexions amont...

(2/7)

- 25-40 % des ERP aux normes (DMA, 2014), 15 % selon étude Accesmétrie, 2010
- 86 % des préfetures délivrent leurs prestations dans (au moins) un bâtiment accessible (enquête DMA-DHUP, 2013)
- 40 % des collèges sont accessibles (rapport Champion, 2013)
- 20 % des lycées (ONSES, 2013)
- 10 % des commerces (CCI Paris Ile-de-France, 2014)
- 31 % des cabinets de santé en conformité totale mais 13 % à Paris (Journal international de médecine, 2014)
- 70 % à 75 % des pharmacies ont déjà installé un plan incliné et des portes automatiques (source : Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, 2013)

De nombreuses réflexions amont...

(3/7)

- Collectivités territoriales :
 - 15 Md€ (Accesmétrie, 2010) dont 3Md€ pour les établissements d'enseignement
 - 22 Md€ dont 5 Md€ déjà dépensés (sénateur Doligé, 2011)
 - Rappel : budget d'investissement annuel > 60 Md€ (sujet sensible)
- Secteur privé :
 - 5 Md€ pour 180 000 commerces (CCI Paris Ile-de-France, 2014) soit 8 % de la marge commerciale
 - 1,6 Md€ pour l'enseignement catholique (FNOGEC, 2013)
- État :
 - 4 Md€ pour les 10 000 ERP
 - 800 M€ pour les universités (200 M€ dépensés)

De nombreuses réflexions amont...

(4/7)

Nombre d'habitants	1 000 habitants	2 500 habitants	4 000 habitants	15 000 habitants	30 000 habitants
Dépenses équipement brut/hab	325 €	343 €	331 €	329 €	334 €
budget équipement	325 000	857 500 €	1 324 000 €	4 935 000 €	10 020 000 €
coût moyen par ERP	10 000 €	10 000 €	73 000 €	73 000 €	73 000 €
% des dépenses d'équipt /ERP	3,1%	1,2%	5,5%	1,5%	0,7%
pour 5 ERP	15%	6%	28%		
pour 10 ERP			55%	15%	
pour 50 ERP				74%	36%

De nombreuses réflexions amont...

(5/7)

- Objectifs de la mission Champion
 - Expertiser la faisabilité politique des préconisations du rapport IGAS, CGEDD, CGeFi : « Mission de concertation auprès des acteurs concernés par la question de l'accès des personnes handicapées aux ERP, à la voirie et aux transports publics, afin de déterminer si les propositions du rapport [des 3 inspections] peuvent être retenues »
 - Faire toute préconisation permettant des avancées en matière d'accessibilité et de conception universelle, dans un « esprit de consensus »
- 120 organismes auditionnés
- 1^{er} mars 2013 : remise du rapport « Réussir 2015 » au Premier ministre
- 1 proposition phare : l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

De nombreuses réflexions amont...

(6/7)

- 1^{er} semestre 2013 : expertise du rapport Champion par les ministères concernés
- 25 septembre 2013 : comité interministériel du handicap (CIH)
 - Lancement de deux concertations nationales
 - présidées par Claire-Lise Champion et animées par Marie-Prost-Coletta (DMA), assistée d'inspecteurs généraux (IGF, IGA, CGEDD)
 - la première sur les caractéristiques de l'Ad'AP : durée, niveau d'accessibilité en fin d'Ad'AP, sanction
 - la seconde sur l'ajustement normatif : identification des normes inopérantes + meilleure prise en compte des handicaps mal appréhendés
 - Décision : modification de la loi par ordonnance

De nombreuses réflexions amont...

(7/7)

- 10 octobre 2013-4 février 2014 : concertation nationale
 - 18 réunions « Ad'AP », 60 heures de réunion
 - 23 réunions « Ajustement normatif », 80 heures de réunion
 - 110 personnes mobilisées
- 18 février 2014 : réunion des ministres
 - Décision : le Gouvernement reprend à son compte tous les points de consensus
- 26 février 2014 : clôture de la concertation par le Premier ministre et remise des deux rapports

Vint le temps de la production juridique... (1/2)

- Projet de loi habilitant le Gouvernement à modifier la loi par ordonnance = les grandes lignes des modifications envisagées
 - Consultation du CNCPH et de la CCEN (mars 2014)
 - Saisine du Conseil d'État : 25 et 27 mars 2014
 - Conseil des ministres : 9 avril 2014
 - Sénat : commission des affaires sociales puis séance publique (28 avril 2014)
 - Assemblée nationale : commission des affaires sociales puis séance publique (10 et 11 juin 2014)
 - CMP : 17 juin 2014
 - Loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 publiée au journal officiel du 11 juillet 2014

Vint le temps de la production juridique... (2/2)

- Ordonnance
 - Concertation préalable avec les acteurs de l'hiver 2013-2014 : juin 2014
 - Consultation du CNCPH et du CNEN : 10 juillet 2014
 - Saisine du Conseil d'État : 29 et 31 juillet 2014
 - Conseil des ministres : 24 septembre 2014
 - Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014
 - Publiée au JORF du 27 septembre 2014

Hiérarchie des normes (1/2)

- Loi ou ordonnance ratifiée > décret > arrêté : des orientations générales vers les détails
- Textes publiés :
 - Loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 d'habilitation
 - Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014
 - Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 « Ad'AP »
 - Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 « modifiant le code de la construction et de l'habitation »
 - Arrêté du 8 décembre 2014 « prescriptions techniques d'accessibilité applicables aux ERP situés dans un cadre bâti existant »
 - Arrêté du 15 décembre 2014 « formulaires Cerfa »
 - Arrêté du 27 avril 2015 « seuils Ad'AP de longue durée/prorogation de délai »

Hiérarchie des normes (2/2)

- Textes ERP à venir :
 - Décret « procédure sanctions »
 - Décret « CCDSA »
 - Décret et arrêté « registre d'accessibilité »
- Loi de ratification de l'ordonnance du 26 septembre 2014
 - Objectif : donner une valeur législative à l'ordonnance
 - Calendrier : Conseil d'État (27 et 29 janvier 2015), Conseil des ministres (4 février 2015), Sénat (2 juin 2015), AN (?), CMP (?)

L'approche gouvernementale ...en quelques mots

- Face au non-respect annoncé de l'échéance du 1^{er} janvier 2015, 2 alternatives :
 - Ne rien faire...
 - Modifier « 1^{er} janvier 2015 » par...
- Finalement :
 - Mettre tout le monde autour de la table pour identifier les solutions efficaces
- L'Ad'AP = un temps complémentaire en contrepartie d'une programmation des travaux et des engagements financiers

Merci de votre attention